

Département
du Nord

C.C.A.S DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil d'Administration du 15 mai 2026

CCAS de
CYSOING



Nomenclature : 7.5
2026/08

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, Régulièrement convoqué le 7 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 15 mai 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Benjamin DUMORTIER, Maire de Cysoing, Président de droit du CCAS.

Étaient présents : Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Isabelle LEPERS, Laurent POUILLART, Frédéric MINET, Patrick COLIN, Guy QUENET, Marie-Andrée DEVYLDERE, Bernadette COLLART, Elisabeth DUFOUR, Elisabeth DHERVILLE, Thérèse CAFFART.

Étaient absentes excusées représentées : Pascal BOILEAU (procuration Isabelle LEPERS), Martine HEURTEAUX (procuration Marion DUBOIS), Catherine LUCHIER (pouvoir Benjamin DUMORTIER).

Etaient absents excusés : Alain CHANU, Martine HERBAUX.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 17

Nombre d'Administrateurs présents : 12

Nombre d'Administrateurs absents représentés : 3

Nombre d'Administrateurs absents excusés : 2

POINT 08) reconduction du dispositif d'accompagnement financier pour l'acquisition de vélos — Année 2026 et actualisation des barèmes de ressources

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 123-5 et suivants ;

Vu les délibérations antérieures du Conseil d'Administration du CCAS n° 2019/004 du 12 avril 2019, n° 2020/009 du 18 septembre 2020, n° 2021/03 du 23 avril 2021, n° 2022/02 du 29 avril 2022, n° 2023/04 du 1er juin 2023 et n° 2024/04 du 29 mars 2024 relatives à la mise en place et aux évolutions du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos ;

Considérant la volonté du CCAS de s'inscrire en cohérence et en prolongement des politiques d'éco-mobilité portées par la Communauté de Communes Pévèle Carembault et la commune de Cysoing ;

Considérant la nécessité d'actualiser les critères de ressources afin de tenir compte de l'évolution du coût de la vie et de préserver le pouvoir d'achat des foyers cysoniens les plus modestes ;

Considérant l'importance de maintenir l'extension de cette aide aux vélos classiques pour favoriser l'insertion professionnelle ou la poursuite des études des publics fragiles ;

Exposé des motifs

Monsieur le Président rappelle aux Membres du Conseil d'administration l'historique de cette action sociale et environnementale phare. Pour l'année 2026, la Communauté de Communes Pévèle Carembault et la commune de Cysoing reconduisent leurs aides respectives (jusqu'à 200 € pour l'intercommunalité pour un vélo à assistance électrique et 200 € fixes de la commune pour les foyers cysoniens).

Afin de renforcer l'accès à la mobilité des ménages locaux aux revenus modestes, Monsieur le Président propose de maintenir l'intervention complémentaire du CCAS selon deux axes majeurs :

1. Une participation pour l'acquisition d'un **vélo à assistance électrique (VAE)** ou d'un dispositif d'électrification homologué (jusqu'à 300 € au taux maximal ou 200 € au taux minimal).
2. Une participation de **100 € maximum pour un vélo classique**, sous condition de présentation d'un contrat de travail ou d'un certificat de scolarité (déplacements liés à l'emploi ou aux études).

Pour 2026, l'enveloppe budgétaire globale dédiée à ce dispositif est fixée à **2 000 €**. Les barèmes de ressources réévalués se présentent ainsi :

Barèmes de ressources — Exercice 2026**1. Pour bénéficier de la participation MAXIMALE**

(Aide de 300 € pour un VAE / 100 € pour un vélo classique)

Personne seule

Parts fiscales	Revenu déclaré (€)	Revenu net imposable (€)
1	18 185 €	16 365 €
1,5	24 160 €	21 746 €
2,5	36 120 €	32 507 €
3	42 060 €	37 856 €
3,5	48 010 €	43 206 €
4	53 990 €	48 587 €
4,5	59 960 €	53 968 €
5	65 940 €	59 350 €
5,5	71 920 €	64 731 €
6	77 900 €	70 112 €

Couple

Parts fiscales	Revenu déclaré (€)	Revenu net imposable (€)
2	33 930 €	30 536 €
2,5	39 910 €	35 917 €
3	45 890 €	41 298 €
3,5	51 860 €	46 678 €
4	57 840 €	52 058 €
4,5	63 820 €	57 438 €
5	69 800 €	62 819 €
5,5	75 780 €	68 200 €
6	81 760 €	73 580 €

2. Pour bénéficier de la participation MINIMALE

(Aide de 200 € pour un VAE / 100 € pour un vélo classique)

Personne seule

Parts fiscales	Revenu déclaré (€)	Revenu net imposable (€)
1	24 160 €	21 746 €
1,5	30 140 €	27 127 €
2	36 120 €	32 507 €
2,5	42 060 €	37 856 €
3	48 010 €	43 206 €
3,5	53 990 €	48 587 €
4	59 960 €	53 968 €
4,5	65 940 €	59 350 €
5	71 920 €	64 731 €
5,5	77 900 €	70 112 €

6	84 240 €	77 760 €
---	----------	----------

Couple

Parts fiscales	Revenu déclaré (€)	Revenu net imposable (€)
2	39 910 €	35 917 €
2,5	45 890 €	41 298 €
3	51 860 €	46 678 €
3,5	57 840 €	52 058 €
4	63 820 €	57 438 €
4,5	69 800 €	62 819 €
5	75 780 €	68 200 €
5,5	81 760 €	73 580 €
6	87 480 €	78 840 €

Décision

Le Conseil d'administration, après en avoir formellement délibéré :

- **DÉCIDE** de reconduire pour l'année 2026 la politique d'accompagnement financier à l'acquisition de vélos (vélos à assistance électrique, dispositifs d'électrification homologués et vélos classiques sous condition d'activité) au bénéfice des habitants de Cysoing ;
- **APPROUVE** l'actualisation des barèmes de ressources applicables pour l'année 2026 tels que détaillés dans l'exposé des motifs ;
- **FIXE** le montant global des crédits alloués à cette opération à 2 000 € pour l'exercice budgétaire 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation de signature, à instruire les dossiers, à mettre en œuvre le dispositif et à signer tout document ou convention nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président
 Benjamin DUMORTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les 2 mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'État